



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILES À VOTER DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Le règlement R-2024-190 intitulé « **Règlement adoptant le premier plan d'urbanisme applicable à l'ensemble du territoire en remplacement du plan d'urbanisme actuellement en vigueur en vertu du Règlement 04-047 de la Ville de Montréal** » est entrée en vigueur le 24 avril 2025;
2. En vertu des articles 110.4 et 110.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) une résolution qui indique les règlements d'urbanisme qui n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes au plan d'urbanisme doit être adoptée dans les 180 jours suivant l'entrée en vigueur du règlement révisant le plan;
3. Lors d'une séance tenue le 19 août 2025, le Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux a adopté la résolution 25 0825 concernant les règlements d'urbanisme qui n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes au plan d'urbanisme révisé.
4. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité au plan des règlements faisant l'objet de la résolution 25 0825.
5. Cette demande doit être transmise à la Commission dans un délai de 30 jours suivant la publication du présent avis, et ce, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10 rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

6. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la municipalité à l'égard du même règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis.

Pour toute question ou renseignement supplémentaire concernant la procédure ci-haut, vous pouvez communiquer avec le soussigné au 514 684-1010 ou par courriel à ville@ddo.qc.ca.

Donné à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 4 septembre 2025.

ANNIE RIENDEAU, greffière